Nations Unies S/2022/117



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 février 2022
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2600 (2021) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé jusqu'au 15 juillet 2022 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) défini dans sa résolution 2476 (2019), par laquelle il avait créé le BINUH et m'avait prié de lui rendre compte tous les 120 jours de l'application de la résolution. Il retrace les principaux faits nouveaux survenus depuis mon précédent rapport (S/2021/828) et fait le point sur l'exécution du mandat du Bureau.

II. Politique et bonne gouvernance (objectif 1)

2. La vie politique haïtienne reste marquée par la polarisation et des divergences persistantes sur les dispositions de la gouvernance actuelles du pays. Les efforts visant à renforcer l'unité autour d'une voie commune se sont avérés laborieux au cours de la période considérée, des facteurs économiques et des conditions de sécurité complexes ayant entraîné des pénuries de carburant à l'échelle nationale et des grèves des syndicats des transports, qui ont gravement perturbé la vie économique et sociale dans tout le pays pendant la majeure partie des mois d'octobre et de novembre. Il faut donc encore des progrès pour renforcer le consensus sur la manière de surmonter la crise politique en Haïti. En outre, plusieurs parties prenantes continuent de douter que le climat politique et les conditions de sécurité actuels permettent la tenue d'élections en temps voulu. Dans son discours à la nation du 1er janvier, le Premier Ministre Ariel Henry a déclaré que les problèmes qui continuaient de secouer le pays concernaient à la fois la sécurité, les affaires politiques et l'économie. Il a encouragé toutes les parties prenantes haïtiennes, y compris celles qui étaient « partisanes d'autres initiatives », à « agrandir le consensus » autour de l'accord politique du 11 septembre, à mettre de côté leurs différences et à ouvrir une voie commune pour l'avenir.

3. Après avoir dissous le Conseil électoral provisoire le 27 septembre 2021, le Premier Ministre a tenté de motiver plusieurs secteurs à former un nouvel organe mais sans grand succès. Invoquant la détérioration continue des conditions de sécurité, plusieurs secteurs ont refusé de désigner des candidates et candidats pour les neuf postes de conseillères et conseillers électoraux. Conscient de la nécessité de remédier aux problèmes de sécurité, et malgré ces revers, le Premier Ministre a poursuivi ses interactions avec les parties prenantes nationales, notamment en engageant un





dialogue avec les représentantes et représentants de la Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise (connue sous le nom de groupe de Montana) le 27 octobre, et en échangeant à plusieurs reprises avec d'autres groupes politiques clés, des syndicats, des associations du milieu des affaires et des acteurs de la société civile.

4. À la suite de ces entretiens, et avec pour dessein d'appliquer l'accord politique du 11 septembre, le Premier Ministre a présenté un gouvernement partiellement remanié, le 24 novembre. Le cabinet de 18 membres, comptant huit nouveaux ministres, dont des représentantes et représentants de la société civile, d'anciens membres de l'opposition politique au défunt Président Jovenel Moïse et des hauts fonctionnaires des administrations précédentes, a élargi la participation à la feuille de route politique et l'inclusion dans l'exécutif. Cependant, la composition du cabinet a suscité des inquiétudes parmi les observateurs, car elle a été perçue comme marginalisant les éléments les plus modérés de l'échiquier politique haïtien. Lors de la cérémonie de prestation de serment du 25 novembre, le Premier Ministre Henry a déclaré que les principales priorités du nouveau Gouvernement seraient la sécurité, la réforme constitutionnelle fondée sur un processus de « consultation populaire » et la tenue d'élections nationales et locales.

5. À l'approche du 7 février, date de la fin du mandat du Président Moïse, plusieurs signataires de l'accord politique du 11 septembre ont exprimé leur mécontentement face aux progrès limités de sa mise en œuvre et exhorté le Premier Ministre à accélérer la mise en place d'un nouveau conseil électoral tout en rendant le Gouvernement plus représentatif. D'autres parties prenantes ont remis en question la légitimité du mandat exécutif du Premier Ministre Henry au-delà du 7 février et souligné la nécessité d'organiser des négociations inclusives afin d'articuler un consensus national qui conduirait à la restauration complète des institutions démocratiques par la tenue d'élections. Les discussions sur la question de savoir si Haïti devait maintenir un exécutif dirigé par un premier ministre pour mener la transition, comme le proposait l'accord du 11 septembre, ou opter pour le type de système semi-présidentiel inscrit dans la Constitution de 1987 sont restées au premier plan du débat politique.

6. Dans le cadre d'une initiative visant à promouvoir un nouveau modèle de gouvernance hors des mesures prises par le Gouvernement, les partisans du groupe de Montana ont inauguré, le 12 décembre, un conseil national de transition de 46 membres, composé de représentantes et représentants des différents secteurs économiques, sociaux et politiques, y compris la diaspora, afin de désigner un président par intérim et un nouveau premier ministre qui seraient chargés de mener une transition politique de 24 mois. Cet acte a été suivi, le 10 janvier, par la signature d'un nouvel accord entre le groupe de Montana et les signataires du protocole d'entente nationale, qui prévoit un double exécutif, composé d'un collège présidentiel de cinq membres et d'un premier ministre désigné par le conseil national de transition susmentionné. Le nouvel accord prévoit également l'établissement d'une conférence nationale pour décider d'une éventuelle réforme constitutionnelle ainsi que la tenue d'élections en 2024. Six candidatures – deux pour le siège du (de la) représentant(e) du groupe de Montana dans le collège présidentiel de cinq membres et quatre pour le poste de premier ministre – ont été soumises le 18 janvier au conseil national de transition susmentionné. Le Premier Ministre Henry a réitéré sa volonté de dialoguer avec toutes les parties prenantes, y compris le groupe de Montana, et a indiqué que le prochain chef d'État serait choisi dans le cadre d'élections démocratiques.

7. Lors d'une réunion ministérielle sur Haïti organisée par le Gouvernement canadien qui s'est tenue virtuellement le 21 janvier, le Premier Ministre a souligné que la lutte contre l'insécurité et le renforcement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national étaient des conditions indispensables à la tenue d'élections.

Tout en reconnaissant la nécessité d'élargir davantage le consensus national autour d'un projet dirigé par les Haïtiennes et Haïtiens et visant à restaurer la démocratie électorale, le Premier Ministre a également annoncé que, conformément à l'accord du 11 septembre, les milieux universitaires, le secteur privé, les groupes communautaires ruraux, les associations de femmes et d'autres parties prenantes désigneraient leurs représentantes et représentants respectifs au sein des organes de gouvernance transitoire. Il convient de noter que plusieurs participantes et participants à la conférence ont fait valoir que la recherche d'une solution politique viable en Haïti devait reposer sur un dialogue pacifique et constructif entre toutes les parties prenantes nationales, y compris les représentantes et représentants de la société civile.

8. Début janvier, une controverse a éclaté au sujet de la durée du mandat des 10 membres restants du Sénat, les seuls fonctionnaires à occuper actuellement des postes d'élus en Haïti. Certaines parties prenantes soutenaient que le mandat des sénateurs viendrait à expiration le 10 janvier 2022, invoquant le cycle électoral prévu par la Constitution, d'autres considéraient au contraire que leur mandat constitutionnel de six ans devait expirer en 2023, étant donné que les sénateurs avaient pris leurs fonctions en 2017. Le différend a été réglé pacifiquement le 10 janvier, ce qui a permis aux sénateurs restants de continuer à exercer leur mandat et contribué à réduire partiellement les tensions politiques. Le même jour, le Président du Sénat a appelé les acteurs nationaux à décréter 2022 « année du dialogue et du consensus national ».

9. Les problèmes politiques du pays ont été aggravés par l'interruption de l'approvisionnement national en carburant à la mi-octobre, lorsque des bandes criminelles ont encerclé les principaux terminaux de carburant du pays à Port-au-Prince (département de l'Ouest). Des membres des bandes ont kidnappé des chauffeurs de camions, détourné des camions-citernes et fait fuir la police en tirant des coups de feu. En plus d'attiser les tensions sociales et politiques, le blocus qui en a résulté a entraîné des pénuries de carburant dans tout le pays, eu un impact considérable sur la vie économique et perturbé les services essentiels (notamment les banques, les hôpitaux et les ambulances) ainsi que les opérations d'aide humanitaire. Suite à l'ajustement par le Gouvernement de son dispositif de sécurité dans les zones critiques et à ses interactions avec des acteurs clés de la chaîne d'approvisionnement en carburant, une amélioration progressive de la situation a été constatée à la mi-novembre, les stations-service ayant repris leurs activités normales.

10. À la suite de la crise du carburant, le Premier Ministre a adopté une série de mesures visant à inverser la politique de subvention des carburants en vigueur depuis 10 ans, qui a fait grimper le prix du diesel, du kérosène et de l'essence. La sensibilisation et la consultation proactives des syndicats et des milieux d'affaires au cours des semaines précédentes ont permis d'apaiser la réaction du public à la hausse des prix et ont conduit à une suppression plus progressive des subventions. La promesse du Gouvernement de réinvestir les ressources publiques dans les services sociaux tels que la police, l'éducation et la santé, tout en offrant d'autres incitations à l'industrie des transports afin de maintenir les prix des transports publics à un niveau abordable, semble également avoir contribué à l'apaisement.

11. En l'absence d'un Conseil électoral provisoire reconstitué et en raison de la pénurie généralisée de carburant, les préparatifs électoraux ont été ralentis. Néanmoins, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du BINUH, le personnel du Conseil électoral national a continué à renforcer ses capacités afin de mieux gérer les données et de prévenir les violences électorales. L'enregistrement des cartes nationales d'identité s'est également ralenti pendant la période à l'examen. Alors qu'une baisse progressive du nombre

d'inscriptions avait été enregistrée pendant les six mois précédents, les perturbations causées par la crise du carburant ont entraîné une chute brutale du nombre d'inscriptions, creux qui n'a été égalé que pendant la période de protestations de 2019 (peyi lok). Au 21 janvier, et après la suppression par l'Office national d'identification des doublons de la liste, le nombre total de citoyennes et citoyens enregistrés était de 4 844 213, dont 2 542 387 femmes. À la même date, 4 154 546 cartes d'identité avaient été délivrées. On notera que, le 16 décembre, le Gouvernement a nommé un nouveau Directeur général en charge de l'Office national d'identification.

12. Malgré le peu de progrès réalisés sur le front électoral, l'ONU a continué d'aider les institutions nationales à renforcer le leadership des femmes et à accroître leur participation à la vie politique. ONU-Femmes a appuyé un projet de l'Académie du leadership politique féminin, en l'aidant à mener un cycle de formation à son terme à la fin du mois de novembre et renforçant ainsi les capacités d'environ 80 candidates potentielles aux prochaines élections. En outre, dans le cadre du volet du Fonds pour la consolidation de la paix consacré à la prévention de la violence électorale, y compris la violence à l'égard des femmes, des discussions ont été organisées par ONU-Femmes, avec le soutien du BINUH, autour des mécanismes de lutte contre la violence électorale et politique à l'égard des femmes et des moyens d'atténuer les stéréotypes de genre dans les médias. Ces forums ont rassemblé des membres des institutions nationales, des organisations de la société civile et des médias, et ont contribué à renforcer la coordination dans la lutte contre la violence de genre et la stigmatisation, tout en sensibilisant le public aux obstacles que rencontraient les femmes dans leur participation à la vie publique.

III. Lutte contre la violence de proximité (objectif 2)

13. Depuis mon dernier rapport, la violence liée aux bandes organisées est restée la principale menace pour la sécurité en Haïti, les groupes armés cherchant encore à étendre leurs zones d'influence, notamment dans le pôle métropolitain de Port-au-Prince. L'instabilité politique déclenchée par l'assassinat du Président Moïse le 7 juillet a encore exacerbé les conflits entre bandes, tout en offrant à ces groupes la possibilité de s'aligner sur des objectifs politiques et en permettant aux fauteurs de troubles de les exploiter pour servir leurs objectifs économiques et politiques. En conséquence, les bandes ont renforcé leur ancrage territorial et politique dans les zones stratégiques de Port-au-Prince et de ses environs, ce qui leur donne le pouvoir de bloquer à volonté les principales voies d'approvisionnement et les terminaux de carburant du pays.

14. Dans un défi flagrant à l'autorité de l'État, des membres de l'alliance des bandes « G9 » ont empêché le Premier Ministre Henry de tenir une cérémonie officielle dans le quartier de Pont-Rouge (département de l'Ouest) à Port-au-Prince, le 17 octobre, en occupant la zone où l'événement devait avoir lieu. De même, le 1er janvier, des bandes armées aux Gonaïves (département de l'Artibonite) auraient ouvert le feu sur le Premier Ministre lors de la commémoration de la fête de l'indépendance. L'incident, qui a été qualifié par plusieurs médias de tentative d'attentat contre le Premier Ministre, a suscité l'inquiétude générale et été sévèrement condamné par la communauté internationale.

15. Dans le quartier de Martissant (département de l'Ouest), à Port-au-Prince, où un conflit entre bandes fait rage depuis plus de six mois, les civils continuent d'être délibérément et aveuglément pris pour cible. Le 1er décembre, des membres d'une bande ont attaqué un bus transportant 38 passagers dans le quartier, causant la mort de quatre hommes et d'une femme et blessant grièvement 11 autres personnes. Plus

récemment, il s'est avéré que des bandes utilisaient des tireurs d'élite pour tirer aveuglément sur des civils dans des zones contestées.

16. La période considérée a été marquée par une multiplication du nombre d'enlèvements contre rançon et d'homicides volontaires, qui ont augmenté respectivement de 180 % et 17 % par rapport à 2020, soit 655 enlèvements et 1 615 homicides signalés par la police. Les principaux auteurs d'enlèvements étaient des bandes opérant dans les quartiers sud de Port-au-Prince, notamment Martissant et Village-de-Dieu, et autour des communes de Croix-des-Bouquets et Tabarre (département de l'Ouest). Les bandes de cette région ont accru l'ampleur et la gravité des attaques, dont certaines ont attiré l'attention des médias internationaux. Aucun groupe de la société n'a été épargné : les victimes comptaient des ouvriers, des commerçants, des responsables religieux, des professeurs, des médecins, des journalistes, des défenseurs des droits humains et des citoyens étrangers.

17. Face à ces tendances, la Police nationale d'Haïti a entrepris des opérations renforcées de lutte contre les bandes organisées, qui ont donné des résultats limités, bien que parfois notables, comme l'arrestation de plusieurs chefs de bande connus. Les bandes ont ensuite riposté par des attaques violentes et coordonnées contre des commissariats à Pernier (Pétionville, département de l'Ouest), le 15 novembre, et à Martissant, le 6 décembre. Une recrudescence des manifestations, marquée par 1 116 cas de troubles civils en 2021, soit une augmentation de 83,3 % par rapport aux 612 cas de 2020, et des travaux supplémentaires après le séisme, notamment la sécurisation des installations gouvernementales et l'escorte de l'aide humanitaire et des livraisons de carburant entre la mi-août et le mois de novembre, ont empêché la police nationale de lutter contre d'autres formes de criminalité. Entre-temps, l'action concertée des autorités nationales a permis la réouverture de certaines écoles dans des quartiers où sévissaient les bandes, comme à La Saline, le 10 janvier, et à Cité-Soleil, le 17 janvier.

18. Le Premier Ministre Henry a souligné qu'il importait de renforcer la Police nationale d'Haïti et d'améliorer l'efficacité des opérations de lutte contre les bandes par des approches plus équilibrées de la prévention et de l'activité des forces de l'ordre. Cependant, malgré plusieurs changements à la tête de l'institution, notamment la nomination d'un nouveau Directeur général par intérim, le 21 octobre, soit le troisième au cours des 30 derniers mois, les efforts visant à rendre opérationnelles les nouvelles stratégies de la police – telles que celles découlant des évaluations récemment effectuées par des partenaires bilatéraux de la cellule contre enlèvement et de l'unité de lutte contre les bandes – continuent de se heurter à de nombreux obstacles opérationnels et logistiques et au manque de ressources. Le Premier Ministre s'est engagé à améliorer les conditions de travail de la police tout en demandant à la communauté internationale un soutien supplémentaire pour renforcer les capacités opérationnelles, la formation et les ressources en matériel. En outre, il a annoncé que différents ministères prendraient d'autres mesures de réduction de la violence de proximité en coordination avec la police nationale, notamment des programmes de travail contre rémunération, de formation professionnelle et de microcrédit.

19. Plusieurs initiatives gouvernementales visant à améliorer la sécurité de la population ont progressé au cours de la période considérée, bien qu'elles aient été initialement bloquées en raison de la situation politique. La nomination du nouveau cabinet fin novembre a permis de relancer la diffusion de la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion qui avait été approuvée en juillet, la finalisation du projet de loi sur les armes et les munitions, ainsi que l'action menée par l'ONU pour aider les autorités haïtiennes à mettre en place un cadre global de gestion des armes et des munitions, en collaboration avec le PNUD, le Centre régional

des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. De même, la nomination, au sein du Bureau du Premier Ministre, d'un coordonnateur national chargé d'associer tous les pouvoirs publics à la réforme de la sécurité et à la réduction de la violence de proximité, est une évolution bienvenue. Le Premier Ministre Henry a également rencontré les membres de la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion pour la première fois le 3 décembre et a exhorté les commissaires à poursuivre leur lutte contre la violence des bandes en dialoguant avec les populations locales.

20. Pour soutenir l'action nationale de réduction de la violence de proximité, l'ONU a poursuivi l'exécution de plusieurs projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. En septembre, l'équipe de pays a informé la direction de la police des résultats d'une évaluation des besoins de la police en matière de gestion des armes et des munitions, y compris une proposition de directives, d'instructions permanentes et d'outils de gestion. Le 29 septembre, la police a demandé que le projet soit mis en œuvre et qu'il soit axé dans un premier temps sur le renforcement de l'armurerie centrale et l'amélioration de la gestion des permis de port d'armes pour les civils. Dans les quartiers de Port-au-Prince, Martissant et La Saline, qui sont contrôlés par les bandes, 13 plateformes communautaires, comptant désormais 274 responsables communautaires (dont 40 % de femmes et 30 % de jeunes), ont été mises en place pour renforcer l'action locale en matière de développement socioéconomique. À La Saline, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a également mené des activités à haute intensité de travail qui ont rapporté 15 jours de salaire à près de 1 000 bénéficiaires (dont environ 380 femmes) à la fin de l'année. Un appui a été apporté aux activités de médiation dans les zones touchées par les bandes, où la Commission nationale de désarmement, de démantèlement et de réinsertion et l'organisation de la société civile Lakou Lapè ont tenu plusieurs réunions avec les responsables des communautés locales pour discuter des initiatives de cessez-le-feu. Les spécialistes de la médiation ont également ouvert un dialogue à Village-de-Dieu pour discuter de la faisabilité du retour pour les personnes déplacées par la violence des bandes.

21. L'initiative Spotlight a continué de soutenir les organisations de la société civile et les institutions gouvernementales pour améliorer l'accès aux soins des rescapés de violence. Jusqu'à présent, 7 194 femmes et filles rescapées de violences ont bénéficié de services essentiels intégrés dans les départements de la Grande-Anse, du Nord-Est, du Sud et de l'Ouest. En outre, 42 025 adolescentes et adolescents ont bénéficié de séances de prévention de la violence fondée sur le genre. L'achèvement, en décembre, d'une analyse de l'environnement juridique a permis de repérer, dans les lois en vigueur, les dispositions discriminatoires qui contribuaient à la violence envers les femmes et les filles. L'ONU continue d'aider les autorités nationales à renforcer le cadre juridique, conformément aux recommandations internationales, pour prévenir et combattre la violence de genre.

IV. Sécurité et état de droit (objectif 3)

22. Plus de sept mois après l'assassinat du Président Jovenel Moïse, le 7 juillet, l'enquête et les poursuites judiciaires demeurent laborieuses. De nouvelles allégations et rumeurs alimentent l'inquiétude du public et la controverse persistante sur les circonstances de l'assassinat. En dépit des problèmes de sécurité qui continuent de se poser dans les environs du tribunal de première instance de Port-au-Prince, aggravés par la perturbation générale des affaires due à la crise aiguë du carburant d'octobre et novembre, le juge d'instruction a réussi à entendre une trentaine de suspects et de témoins, y compris l'ancienne Première Dame, Martine Moïse, le 6 octobre 2021.

Quatre suspects clés ont été appréhendés hors d'Haïti depuis octobre. Deux d'entre eux ont été inculpés et sont actuellement détenus aux États-Unis, tandis que les deux autres sont en attente d'extradition, respectivement depuis la Turquie et la République dominicaine. Toutefois, le 22 janvier, le juge chargé de l'enquête a annoncé qu'il se retirait de l'affaire, sur fond d'allégations de corruption qui ont conduit le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire à ouvrir une enquête à son encontre.

23. L'opinion publique continue d'attendre du Gouvernement qu'il s'attaque rapidement à la détérioration des conditions de sécurité dans le pays, qui a été marquée par une augmentation spectaculaire du nombre d'homicides et d'enlèvements contre rançon en 2021. Les autorités haïtiennes et les partenaires internationaux restent mobilisés pour soutenir les efforts de la police dans la lutte contre les bandes organisées et la mise en œuvre de réformes internes. Le 21 octobre, le Premier Ministre, en plus de nommer un nouveau chef intérimaire de la Police nationale d'Haïti, a alloué 1 million de dollars supplémentaires à l'institution pour soutenir ses opérations de lutte contre les bandes et ses activités de renseignement. Entre-temps, plusieurs unités spécialisées ont continué à recevoir une formation et un soutien logistique de la part de partenaires bilatéraux, et la mise en place de plusieurs mesures administratives a contribué à régler des problèmes liés au mécontentement dans les rangs des forces de police qui avait été signalé en 2020 et au premier semestre 2021.

24. Sur cette lancée, la Police nationale d'Haïti s'emploie à déterminer d'autres besoins urgents qui seront pris en compte dans une stratégie d'intervention rapide et à court terme visant à engager des réformes qui permettront de remédier aux carences constatées dans les capacités opérationnelles et administratives de la force. Ces mesures pourraient être soutenues par la création d'un fonds commun administré par le PNUD. Des initiatives sont également en cours d'élaboration afin de donner suite aux conclusions du rapport de l'audit effectué en 2021 par l'Inspection générale du Ministère de l'économie et des finances sur la gestion administrative et financière de la police. Certaines d'entre elles seront intégrées à l'élaboration du prochain plan de développement stratégique pluriannuel de la police nationale. Lors de la réunion ministérielle virtuelle sur Haïti organisée par le Canada le 21 janvier, les partenaires ont convenu de renforcer leur soutien actuel et futur au secteur de la sécurité, notamment à la Police nationale d'Haïti, afin de lutter contre l'insécurité dans le pays.

25. Malgré des signes de progrès, la Police nationale d'Haïti continue d'essuyer des pertes d'effectifs. L'attrition progressive des effectifs, estimée à 1 692 agents depuis 2017, représente un défi majeur pour la force, qui comptait 15 497 agents, dont 1 711 femmes, au 5 janvier 2022, dont environ 10 % étaient suspendus ou inactifs. La remise des diplômes à 631 nouveaux agents de police, dont 132 femmes, de la trente et unième promotion de l'académie de police, le 17 décembre, a partiellement compensé les pertes. Pour augmenter le nombre de femmes recrutées, des sessions de renforcement des capacités pour les candidates ont été organisées dans plusieurs départements en 2021, dans le cadre d'un projet d'intégration des questions de genre soutenu par le Canada. À la suite de la remise des diplômes du 17 décembre, le ratio de policiers pour 1 000 habitants a légèrement augmenté pour atteindre 1,3, mais il reste très inférieur à la norme internationale de 2,2 agents pour 1 000 habitants.

26. Malgré la prestation de serment des nouveaux membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le 1er octobre, l'appareil judiciaire haïtien continue de présenter de graves déficiences structurelles. La lenteur avec laquelle les mandats des juges sont renouvelés, seulement 10 en décembre et janvier, après l'expiration du mandat d'environ 70 % des juges d'instruction du pays en décembre 2021, continue d'entraver la capacité des tribunaux à traiter et à juger les affaires. En outre, peu de mesures ont été prises pour préparer l'entrée en vigueur du code pénal et du code de procédure pénale en juin 2022 ou pour réfléchir avec les parties prenantes nationales

sur les questions conflictuelles non réglées qui bloquent la progression de la réforme judiciaire.

27. Après avoir réaffirmé que la réduction de la détention provisoire resterait une priorité absolue de l'exécutif, le nouveau Gouvernement a demandé aux procureurs de faire en sorte d'augmenter le nombre d'audiences et d'exécuter rapidement les décisions judiciaires. Au cours de la période considérée, la reprise des audiences correctionnelles dans la juridiction de Port-au-Prince a permis la libération de 284 personnes, dont 22 femmes et 2 mineurs, des prisons les plus surpeuplées du pays. Néanmoins, le taux de détention arbitraire et illégale dans les prisons est resté extrêmement élevé, soit 81 %.

28. Dans ce contexte, l'ONU a continué à soutenir les travaux du Conseil national d'assistance légale et la mise en œuvre de la législation sur l'aide juridique. En 2021, les sept bureaux d'aide juridique décentralisés en activité ont pris en charge 622 affaires, ce qui a conduit à 504 libérations et 118 condamnations. Pour tirer parti de ces progrès, le 21 décembre, le BINUH et le PNUD ont coorganisé un forum sur les besoins d'aide juridique des groupes vulnérables de la population. Le forum, qui a été partiellement financé par des fonds extrabudgétaires du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, a offert aux parties prenantes une occasion cruciale d'améliorer leur collaboration et leur communication et de formuler des recommandations pour améliorer l'accès à l'aide juridique.

29. Au 19 janvier, les prisons haïtiennes comptaient au total 11 003 détenus, dont 387 femmes, 237 garçons et 18 filles, et leur taux d'occupation global était estimé à 322 %, et 9 005 détenus étant en attente de jugement. Le problème de la surpopulation carcérale, qui fait que certaines prisons accueillent actuellement cinq fois plus de détenus que le nombre pour lequel elles sont conçues, a été exacerbé par le déplacement de centaines de personnes détenues dans trois prisons du sud du pays qui ont subi d'importants dégâts lors du tremblement de terre du 14 août. En raison notamment de la crise du carburant, les conditions de détention se sont détériorées au dernier trimestre de 2021. Tout au long de la crise du carburant, les 18 prisons du pays ont peiné à fournir des repas aux détenus et à répondre à leurs besoins de base, ce qui a entraîné plusieurs cas de malnutrition grave. En outre, le décès, le 17 novembre, d'un détenu du Pénitencier national, qui aurait souffert de complications liées à la maladie à coronavirus (COVID-19), a soulevé des questions quant à l'adéquation de l'équipement et du personnel médical dans une prison qui abrite un tiers de la population carcérale totale d'Haïti mais ne compte que 11 travailleurs sanitaires (1 pour 334 détenus). Le 31 décembre, une tentative d'évasion de la prison de Croix-des-Bouquets a entraîné la mort de 10 détenus et d'un policier.

30. Afin de remédier aux conditions de détention, le Directeur général par intérim de la Police nationale d'Haïti a nommé, le 10 novembre, un nouveau directeur de l'administration pénitentiaire – le cinquième en 11 mois – qui s'est rapidement attelé, aux côtés du Ministère de l'économie et des finances et d'autres parties prenantes, à la tâche de rétablir d'urgence l'approvisionnement des prisons en nourriture. Le Ministère de la santé publique et de la population a réussi à éviter une grave épidémie de COVID-19 dans le Pénitencier national en désinfectant les cellules de la prison et en imposant des mesures d'isolement. Toutefois, aucune campagne de vaccination globale dans les prisons n'a encore été lancée. Les partenaires techniques et financiers ont continué à soutenir les autorités pénitentiaires dans la mise en place d'un centre de données sur la gestion de la détention – un outil essentiel pour accélérer le traitement des détenus en attente de jugement – et dans la réhabilitation de la prison de Petit-Goâve (département de l'Ouest), un projet d'infrastructure pénitentiaire essentiel visant à soulager la surpopulation qui a été retardé en raison du tremblement de terre du 14 août.

31. La corruption profondément enracinée reste un obstacle important à la gouvernance et à la cohésion sociale en Haïti. L'équipe de pays des Nations Unies a mis au point une double intervention au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix et d'une initiative plus vaste avec d'autres partenaires internationaux clés. Le premier volet consiste en un projet de 3 millions de dollars dirigé par le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en coordination avec des entités gouvernementales et la société civile. Lancé en décembre 2021 pour une durée de deux ans, le projet se concentre sur le renforcement de la cohésion sociale et des relations entre l'État et la société à travers des mécanismes de lutte contre la corruption. Le deuxième volet consiste en un processus mené par le PNUD, l'ONUDC, l'UNOPS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) visant à diagnostiquer les effets néfastes de la corruption sur la paix et le développement, à établir une définition commune de la corruption et à jeter les bases d'une stratégie globale conjointe de lutte contre la corruption.

V. Droits humains (objectif 4)

32. Parallèlement à l'expansion de l'influence des bandes organisées, les violations des droits humains liées à la violence armée se sont multipliées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Plus de 500 personnes, dont 40 femmes et des enfants dont certains âgés de 5 ans seulement, ont été tuées entre le 1er septembre et le 31 décembre. La violence sexuelle, les viols et l'esclavage sexuel auraient également été utilisés par les bandes comme moyens de terroriser et d'affirmer leur contrôle sur la population locale. Chaque mois, des dizaines de viols, d'agressions et d'enlèvements seraient commis à l'encontre de filles et de femmes rentrant de l'école ou utilisant les transports publics. Les atteintes sexuelles sur la personne de jeunes hommes servent aussi souvent des rituels d'initiation pour certaines bandes. Compte tenu de l'environnement coercitif qui prédomine dans les communautés pauvres, où la peur est un facteur de vie fréquent, les spécialistes des droits humains estiment que l'ampleur réelle de la violence sexuelle reste largement sous-déclarée.

33. Dans ce contexte sombre, les institutions de l'État ont encore des difficultés à prendre des mesures pour garantir la sécurité des personnes et faire respecter les normes internationales en matière de droits humains. La protection des droits humains est de plus entravée par des bandes qui utilisent parfois les uniformes et le matériel de la Police nationale d'Haïti pour commettre des crimes – comme lors du pillage et de l'incendie du sous-commissariat de Martissant, le 6 décembre – dans le but de semer la confusion et de perpétuer la méfiance envers les autorités. En outre, l'État n'a toujours pas de mesures adéquates en place pour protéger les défenseuses et défenseurs indépendants des droits humains, les journalistes et les autres personnes qui s'expriment publiquement et font l'objet de menaces et d'intimidation. Au cours de la période considérée, deux journalistes ont été exécutés par des éléments de bandes présumés alors qu'ils enquêtaient sur des faits de violence armée à la périphérie de la commune de Pétionville. En outre, quatre défenseurs des droits humains, quatre journalistes, un juge, un avocat, un médecin et un policier ont été enlevés, menacés ou intimidés. Les autorités nationales n'ont pas fait grand-chose au sujet de ces affaires.

34. Parallèlement, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a enregistré des plaintes concernant 36 policiers impliqués dans des violations des droits humains, dont au moins 15 concernaient des allégations d'homicides illégaux. Parmi ces enquêtes, sept ont été clôturées et soumises par la suite au Directeur général pour des mesures disciplinaires. Le faible nombre d'enquêtes menées à bien s'explique en partie par l'insécurité qui règne autour du siège de l'Inspection, dans le centre-ville de Port-au-Prince, et qui éloigne les victimes et les agents des lieux. L'insuffisance

des moyens opérationnels pour mener les inspections, la faiblesse des salaires des agents et l'incapacité d'offrir une protection nuisent également aux capacités de contrôle de l'Inspection. Pendant la période à l'examen, au moins 10 policiers ont été tués lors d'assassinats ciblés, dont 3 policiers qui étaient en service. En outre, 28 agents ont été blessés, dont 15 étaient en service.

35. L'appareil judiciaire haïtien a continué de se heurter à des obstacles importants qui l'ont empêché de rendre véritablement justice aux victimes de violations des droits humains. Malgré les efforts de sensibilisation déployés par la société civile et le BINUH, aucun progrès digne de ce nom n'a été enregistré dans les cas emblématiques des massacres de Grande Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel-Air (2019). Les principaux suspects dans certains de ces meurtres, dont le chef de l'alliance des bandes « G9 », continuent d'échapper à la justice malgré leur présence dans des marches publiques et leurs apparitions dans les médias. Par ailleurs, lors d'un cambriolage survenu le 27 octobre au tribunal de première instance de Port-au-Prince, des documents confidentiels relatifs à l'enquête sur l'assassinat de Monferrier Dorval en août 2020 auraient été dérobés.

36. Les populations touchées par la violence des bandes continuent d'être déplacées. À la fin du mois de janvier 2022, plus de 16 500 personnes, dont quelque 11 850 femmes et enfants, se trouvaient toujours en situation de déplacement dû à la violence dans des zones telles que Bas-Delmas, Martissant et le centre-ville de Port-au-Prince, et vivaient dans des sites de fortune, des bâtiments publics ou chez des proches. En plus de ces déplacés urbains, plus de 30 100 personnes restaient déplacées dans les trois départements les plus touchés par le séisme (Grande-Anse, Nippes et Sud). Grâce à un processus concerté et participatif d'évaluation des besoins après une catastrophe, soutenu par l'ONU, sous la direction du Coordonnateur résident et de partenaires, l'État a fait le point sur les droits et les besoins de protection des groupes vulnérables, en particulier des personnes vivant avec un handicap, qui risquent le plus d'être laissées pour compte pendant la phase de relèvement.

37. Au cours de la période considérée, les autorités haïtiennes, assistées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des organisations humanitaires non gouvernementales, ont continué à enregistrer un grand nombre d'Haïtiennes et Haïtiens rapatriés depuis d'autres pays de la région. Au total, plus de 16 390 migrantes et migrants d'origine haïtienne ont été expulsés par voie aérienne et maritime. Depuis septembre, le rapatriement des migrantes et migrants haïtiens a attiré l'attention de la communauté internationale, incitant les organismes des Nations Unies à publier un communiqué commun appelant à des mesures de protection et à une approche régionale globale de la question. La situation migratoire a donné lieu à plusieurs visites de haut niveau des autorités américaines en Haïti et dans la région, ce qui a créé des occasions supplémentaires de dialogue sur une approche commune de la crise haïtienne.

38. En outre, au moins 10 700 nationaux haïtiens ont été expulsés par voie terrestre de la République dominicaine, parmi lesquels des centaines de femmes enceintes et allaitantes. Du 8 au 13 novembre, le Premier Ministre Henry a dépêché en République dominicaine un envoyé spécial chargé de rencontrer un large éventail de hauts fonctionnaires dominicains et de parties prenantes, notamment des migrantes et migrants haïtiens, des groupes de la société civile, des diplomates, le clergé catholique et l'équipe de pays des Nations Unies, et de réaffirmer les relations solides entre les deux pays à tous les niveaux.

39. En décembre, le Gouvernement haïtien a soumis son rapport national au Conseil des droits de l'homme au titre du troisième cycle de l'Examen périodique universel, dans le cadre duquel la situation des droits humains en Haïti sera examinée début 2022. Des représentantes et représentants des institutions nationales des droits

humains, de la société civile et du corps diplomatique ont été invités à participer à une réunion de présession pour discuter de la situation préalablement à l'examen.

40. Les activités visant à établir un bureau national du HCDH se sont poursuivies et ont reçu des réactions positives de la part des partenaires nationaux et internationaux. L'ouverture d'un bureau national permettrait de continuer à soutenir les autorités nationales, la société civile et les populations locales afin de garantir le respect, la protection et la réalisation des droits humains en Haïti.

VI. Chômage, jeunesse et groupes vulnérables (objectif 5)

41. La situation économique d'Haïti reste préoccupante. Alors que les niveaux de pauvreté étaient déjà élevés, l'insécurité permanente, l'instabilité politique et les problèmes de gouvernance, récemment exacerbés par des pénuries d'approvisionnement à l'échelle mondiale, ont fait peser de lourdes contraintes supplémentaires sur la population.

42. Dans l'ensemble, la situation macroéconomique du pays demeure problématique. On estime que le produit intérieur brut (PIB) réel pour 2021 s'est contracté de 0,9 % pour la troisième année consécutive (après des contractions de 3,3 % en 2020 et de 1,7 % en 2019). Le recours important du Gouvernement à l'emprunt, qui représente environ 80 % de l'écart budgétaire entre les recettes et les dépenses, associé aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, a eu pour effet combiné d'injecter plus d'argent dans l'économie tout en réduisant les possibilités de dépenses. Les Haïtiennes et Haïtiens ont donc subi une hausse des prix, l'inflation en glissement annuel ayant atteint environ 19 % en octobre 2021. Toutefois, un déficit de la balance courante de 0,3 % du PIB est estimé pour 2021, contre un excédent de 3,4 % en 2020.

43. Les autorités ont cherché à remédier à la baisse des recettes fiscales et à contenir le déficit budgétaire, estimé à 2,7 % du PIB en 2021. Signe des difficultés financières de l'État, le Gouvernement a modifié le budget national 2020/21 fin septembre, ce qui risque de compromettre la capacité de l'État à financer l'exécution du plan de relance post-COVID. La réforme du prix des carburants adoptée par le Gouvernement le 10 décembre – autre mesure visant à remédier à la situation budgétaire précaire de l'État – devrait permettre d'économiser quelque 300 millions de dollars en subventions. Cela représente 2 % du PIB et près d'un tiers des recettes perçues.

44. Le 23 août, le Fonds monétaire international a permis aux autorités haïtiennes d'accéder à des droits de tirage spéciaux pour un montant d'environ 224 millions de dollars. Cette initiative a permis d'alléger le fardeau financier du Gouvernement et de maintenir les réserves internationales nettes et brutes à 4,9 mois des importations prévues. Cependant, entravé par un manque de réforme de la gouvernance et l'absence d'un programme à plus long terme soutenu par le Fonds, l'aide financière extérieure s'est tarie depuis 2019. En décembre 2021, le pourcentage de prêts non productifs (ou prêts en défaut) était resté globalement stable à environ 7,5 %, mais il faut des informations supplémentaires pour évaluer de façon complète les risques sous-jacents relatifs au crédit, aux opérations, au marché et aux liquidités avec lesquels les éventuelles banques prêteuses doivent compter.

45. Après les interventions de l'ancien Gouvernement en 2020 sur le marché des changes, qui ont entraîné une forte appréciation de la gourde, le taux de change s'est progressivement déprécié. En conséquence, le Fonds monétaire international a travaillé avec les autorités pour encourager une plus grande souplesse du taux de change, ainsi que pour soutenir les réformes qui renforceront la gouvernance des marchés publics. À cet égard, des progrès ont récemment été accomplis avec la publication d'un nouveau décret sur la transparence des marchés publics, qui prévoit

l'obligation de divulguer le nom des propriétaires des entreprises sélectionnées pour les marchés publics.

46. Pendant la période à l'examen, l'équipe de pays des Nations Unies a continué à appliquer sa nouvelle approche axée sur le renforcement des capacités des institutions nationales à élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques intégrées visant à remédier aux problèmes persistants en matière de développement. Sous la direction du Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, sept organismes se sont réunis pour soutenir le groupe de travail du Gouvernement afin de rendre opérationnelle la politique nationale de protection et de promotion sociale, qui vise à réduire les inégalités économiques, sociales et institutionnelles, et à contribuer ainsi à l'édification d'une société plus juste et inclusive. Des échanges entre les ministères compétents et les institutions financières internationales sur les aspects financiers de cette entreprise sont également en cours. Sous la coordination générale de la Commission nationale de la sécurité alimentaire, l'équipe de pays des Nations Unies a engagé un processus similaire pour appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de souveraineté alimentaire, de sécurité alimentaire et de nutrition.

47. En outre, afin de promouvoir un modèle économique plus efficace et inclusif en Haïti, l'équipe de pays des Nations Unies a entamé des consultations avec les partenaires gouvernementaux concernés et les personnes ressources du milieu universitaire, du secteur privé et de la société civile au sujet d'un programme de transformation économique. L'objectif global est de formuler et d'appliquer conjointement une feuille de route pour les réformes économiques afin de contribuer à la réduction des inégalités socioéconomiques horizontales, tout en favorisant la consolidation de la paix.

48. Le soutien ciblé à l'autonomisation économique des femmes, la lutte contre la discrimination et l'élimination des obstacles à la mobilité sociale restent des priorités essentielles de l'équipe de pays pour aider Haïti à continuer de progresser sur la voie du développement durable. En janvier, les bénéficiaires du programme d'entrepreneuriat de l'Institut national de formation professionnelle, soutenu par l'ONU, comptaient 650 filles issues des quartiers les plus défavorisés, ainsi que 50 entreprises appartenant à des femmes. La discrimination fondée sur le genre demeure cependant préoccupante. Une enquête menée au titre du cadre national intégré pour le financement du développement durable, publiée en octobre, a révélé que 38 % des femmes avaient fait état de discrimination lors de leur recherche d'emploi.

VII. Services sociaux de base et résilience des ménages (objectif 6)

49. Les déficits de développement, les effets à long terme des catastrophes naturelles et la détérioration des conditions de sécurité ont exacerbé les besoins humanitaires urgents en Haïti. Pendant les trois mois qui ont suivi le séisme du 14 août – dont on estime qu'il a causé des dommages et des pertes équivalant à 11 % du PIB du pays – le Gouvernement et les partenaires humanitaires ont aidé quelque 450 000 personnes dans trois zones touchées, malgré les problèmes d'accès humanitaire posés par la pénurie de carburant et la violence des bandes entre octobre et mi-novembre. En effet, pendant cette période, on estime que deux tiers des acteurs humanitaires ont été contraints de réduire leurs opérations, ce qui a empêché l'acheminement de l'aide à environ 700 000 personnes dans tout le pays. À ce jour, de larges segments de la population piégés dans les territoires contrôlés par les bandes restent hors de portée des agents humanitaires.

50. Au 21 janvier, l'appel éclair à dons de 187,3 millions de dollars lancé pour dispenser une aide vitale d'urgence aux personnes les plus vulnérables identifiées comme ayant besoin d'aide dans les zones touchées était financé à 43,4 %, tandis que le plan de réponse humanitaire de 2021 n'avait reçu que 28 % des fonds nécessaires. Cette année, le nombre d'Haïtiennes et Haïtiens ayant besoin d'aide humanitaire devrait atteindre 4,9 millions (43 % de la population), soit une augmentation de 11 % par rapport à 2021.

51. Au lendemain du tremblement de terre d'août, l'équipe de pays des Nations Unies a agi rapidement pour aider le Gouvernement à rétablir les services essentiels. Le 4 octobre, le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a engagé une action symbolique de « retour à l'école » pour aider environ 300 000 enfants à reprendre progressivement leur scolarité dans les trois départements touchés par le séisme. Les efforts conjoints des organismes des Nations Unies ont permis de construire des espaces d'enseignement temporaires, de distribuer des fournitures scolaires, de dispenser un soutien psychosocial et d'effectuer des transferts en espèces. Au moins 230 écoles de ces départements ont reçu une aide, mais 1 019 autres écoles sont encore dans le besoin. Pour assurer la protection des personnes déplacées par le tremblement de terre, des activités de sensibilisation axées sur la prévention de la séparation des enfants et de l'exploitation et de la traite des enfants ont été menées à l'intention de plus de 10 000 bénéficiaires.

52. Sous la direction du Bureau du Premier Ministre et sous la supervision technique du Ministère de la planification et de la coopération externe, et avec le soutien de l'ONU, de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement, un rapport d'évaluation des besoins après la catastrophe a été remis dans les six semaines suivant le tremblement de terre, les ressources nécessaires au relèvement ayant été estimées à près de 2 milliards de dollars, soit 76 % attribués aux secteurs sociaux, y compris le logement, suivis de 10 % pour les secteurs productifs et de 9 % pour le secteur des infrastructures. Sur la base de cette évaluation, et avec le soutien des partenaires, un cadre de relèvement a été élaboré sous la direction du Ministère. Avec le concours de l'ONU, le Gouvernement haïtien accueillera, le 16 février 2022 à Port-au-Prince, une manifestation internationale de haut niveau sur la reconstruction d'Haïti afin d'obtenir le soutien nécessaire à l'exécution du plan intégré de reconstruction postséisme pendant les quatre prochaines années. Le Gouvernement a demandé à l'ONU de créer un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire aux fins du processus de reconstruction postséisme.

53. L'équipe de pays des Nations Unies, en étroite coordination avec le Gouvernement, a continué d'appuyer la fourniture de services sociaux de base dans tout le pays, en particulier aux enfants et aux femmes. Des services de santé procréative ont été dispensés à 320 141 femmes pendant la période considérée, notamment des services de planification familiale, des soins prénatals et postnatals, des accouchements assistés, des soins postavortement et la prise en charge des patients vivant avec le VIH ou d'autres infections sexuellement transmissibles. À la fin du mois de décembre, ces interventions avaient assisté plus de 29 535 naissances, donné lieu à 55 193 consultations prénatales du premier trimestre et contribué à réduire le nombre de décès maternels évitables. Un centre de santé maternelle doté d'une installation chirurgicale complète a été ouvert à Anse-à-Pitres (département du Sud-Est), à la frontière avec la République dominicaine. Au 31 décembre, plus de 6 328 personnes, dont 3 737 femmes et filles et 1 412 enfants de moins de 10 ans, avaient bénéficié de consultations et de traitements médicaux dans des cliniques mobiles intégrées soutenues par l'ONU.

54. Conformément aux priorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies a aidé le Ministère de la santé publique et de la population à élaborer des plans opérationnels pour sa stratégie de santé communautaire 2021-2031 afin d'améliorer l'offre de soins aux populations vulnérables. L'une des priorités du plan concerne les sages-femmes, car seuls 15 % des besoins actuels du pays en la matière sont satisfaits, alors que la demande de sages-femmes est pourtant en hausse. En partenariat avec l'Université d'État d'Haïti et le Ministère de la santé publique et de la population, l'équipe de pays a soutenu le renforcement des capacités et le déploiement des sages-femmes et la réglementation de leurs activités, y compris le recrutement de personnel pour la Faculté des sages-femmes. Trois centres de formation régionaux seront ouverts à Port-au-Prince, aux Cayes (département du Sud) et à Limonade (département du Nord), dans le but de former environ 120 sages-femmes par an pour répondre aux besoins croissants.

55. La situation afférente à la pandémie de COVID-19 en Haïti reste préoccupante. Pendant la période considérée, le pays est sorti d'une quatrième vague d'infections et se préparait à une nouvelle vague potentielle due au variant omicron. La crise du carburant a entravé l'accès aux soins hospitaliers et leur fourniture, notamment l'oxygénothérapie pour les patients souffrant d'infections graves. Malgré ces difficultés, les activités de surveillance et de dépistage de la COVID-19 et la riposte se sont poursuivies. Un total de 38 785 tests de laboratoire ont été effectués entre le 1er octobre 2021 et le 14 janvier 2022, ce qui a permis de confirmer 5 700 nouveaux cas. En outre, 151 décès ont été signalés. La vaccination contre la COVID-19 s'est également poursuivie, bien que lentement, en raison de problèmes opérationnels et d'une faible demande. Au 14 janvier, la couverture vaccinale globale de la population éligible n'était que de 1,7 % pour la première dose et de 1,1 % pour la vaccination complète. On s'attend à une augmentation du nombre de vaccinations en février et mars, car les efforts de communication s'intensifient pour répondre à l'hésitation à se faire vacciner et stimuler la demande.

56. Enfin, selon le dispositif de surveillance actuel, aucun cas confirmé de choléra n'a été signalé en Haïti depuis janvier 2019. Le Gouvernement haïtien organise un colloque scientifique dans le courant du mois de février pour marquer le troisième anniversaire du dernier cas confirmé. Le colloque offrira l'occasion de présenter les progrès accomplis en Haïti dans le contrôle de l'épidémie de 2010 à 2019, les enseignements tirés et un plan à moyen terme pour l'éradication durable du choléra.

VIII. Faits nouveaux concernant l'évaluation du mandat du BINUH

57. Le 29 décembre, le Secrétaire général a nommé M. Mourad Wahba (Égypte) comme expert indépendant chargé de diriger l'évaluation du mandat du BINUH demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2600 (2021). L'équipe en charge de l'évaluation a effectué sa première visite en Haïti du 21 au 27 janvier. Les conclusions de l'évaluation devraient être transmises au Conseil de sécurité d'ici la mi-avril.

IX. Exploitation et atteintes sexuelles

58. Pendant la période du 1er septembre au 31 janvier, le BINUH n'a enregistré aucune nouvelle allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, le décompte ayant commencé à la date du déploiement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

59. Conscient des risques accrus d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans le contexte d'une réponse humanitaire de grande envergure, le réseau de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, sous la direction du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, a mené une campagne de prévention à plusieurs volets. L'action du réseau reste indispensable, mais les fonds reçus sont insuffisants pour financer le poste de coordonnateur ou coordonnatrice du réseau, ce qui met en péril les progrès réalisés.

60. Avec le soutien du Coordonnateur résident, de l'OIM et du PNUD, le BINUH et la spécialiste hors classe des droits des victimes ont mis en place des programmes d'assistance pour 36 enfants nés d'exploitation ou d'atteintes sexuelles commises par le personnel de la MINUSTAH, et pour leurs mères. La spécialiste hors classe des droits des victimes a également intensifié ses activités de sensibilisation auprès des États Membres afin d'accélérer le règlement des questions de paternité et des pensions alimentaires pour enfants.

61. Le BINUH a pris note des signalements selon lesquels des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par d'anciens membres du personnel de la MINUSTAH ne se seraient pas manifestées parce qu'elles n'auraient pas confiance dans les mécanismes de l'ONU chargés de faire appliquer le principe de responsabilité et de fournir une assistance. Il s'est engagé à instaurer une culture de la responsabilité, y compris pour les manquements passés, et a poursuivi son action de sensibilisation externe pour encourager les victimes à signaler les faits. Le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles est indispensable pour pouvoir apporter une assistance à long terme aux victimes en Haïti.

X. Observations

62. La polarisation persistante de la vie politique haïtienne continue d'empêcher l'instauration du climat de confiance, de tolérance et de dialogue nécessaire à l'organisation d'un processus électoral pacifique, crédible et transparent. À cet égard, je me félicite de l'engagement continu du Premier Ministre Henry à favoriser le dialogue afin d'élargir davantage le consensus et la vision commune. J'exhorte tous les Haïtiens et Haïtiennes à s'entendre sur un projet national qui facilitera la restauration des institutions démocratiques nationales et remettra le pays sur la voie de la stabilité politique, de la bonne gouvernance et du développement inclusif.

63. Je condamne avec la plus grande fermeté la montée alarmante de la violence dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, qui illustre tristement le fléau que représentent les bandes pour la société haïtienne. Les actes de ces groupes criminels armés ont eu un impact catastrophique sur l'économie d'Haïti et menacent les droits fondamentaux de tous les citoyennes et citoyens haïtiens, notamment le droit à la vie, à la liberté de mouvement, au travail, aux soins de santé et à l'éducation.

64. La principale institution responsable de la sécurité de tous les Haïtiens et Haïtiennes, la Police nationale d'Haïti, est entravée par des déficiences de développement, un manque chronique de matériel et une pénurie de soutien logistique et financier. Il est essentiel que les autorités haïtiennes, les partenaires bilatéraux et les institutions multilatérales conçoivent de toute urgence une approche efficace et collaborative pour assurer la professionnalisation continue de la police nationale et promouvoir les effectifs féminins. À cette fin, les expressions de soutien émises lors de la réunion ministérielle internationale sur Haïti tenue le 21 janvier sont encourageantes, et j'attends avec intérêt que la dynamique qu'elle a générée en faveur du renforcement de cette importante institution porte ses fruits.

65. Les problèmes de sécurité d'Haïti ne peuvent être réglés efficacement par le seul maintien de l'ordre. Il convient de compléter l'action répressive par une volonté politique claire, une transformation socioéconomique et des activités de réinsertion visant à générer des emplois et des revenus dans tout le pays, et plus particulièrement dans les quartiers les plus touchés par la violence des bandes. Les autorités haïtiennes ont adopté une stratégie nationale de réduction de la violence de proximité fondée sur une telle approche holistique, et elles doivent maintenant veiller à ce qu'elle soit rapidement et intégralement mise en œuvre dans le cadre d'une action faisant intervenir l'ensemble des pouvoirs publics. À cet égard, je me félicite des mesures prises par le Gouvernement pour redynamiser les initiatives locales de réduction de la violence, notamment par la nomination d'un coordonnateur national chargé de superviser cet effort. L'ONU est prête à appuyer la poursuite de ce processus en apportant des conseils et des compétences techniques et en utilisant de façon stratégique le financement fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix.

66. Il faut également des efforts soutenus pour s'attaquer aux problèmes chroniques qui gangrènent l'appareil judiciaire haïtien. J'encourage les autorités nationales à continuer à donner la priorité à la lutte contre la détention provisoire prolongée et à appliquer pleinement la législation sur l'aide juridique en créant des bureaux d'aide juridique dans les 18 juridictions du pays. J'exhorte en outre le Gouvernement à surmonter l'impasse dans laquelle se trouve la mise en œuvre des principales réformes du secteur de la justice, et en particulier à redoubler d'efforts pour faciliter et appuyer l'entrée en vigueur, en temps opportun, du code pénal et du code de procédure pénale.

67. Parallèlement, il reste crucial que les institutions haïtiennes deviennent plus transparentes et responsables. À cette fin, j'engage vivement le Gouvernement haïtien à poursuivre son action pour que les mécanismes de contrôle et les institutions judiciaires s'attaquent efficacement à la corruption, luttent contre l'impunité et veillent à ce que les auteurs de crimes emblématiques et de l'assassinat du Président Moïse soient rapidement traduits en justice.

68. Grâce à une approche énergique fondée sur l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », des avancées progressives sont enregistrées face aux déficiences systémiques et aux obstacles structurels qui empêchent le pays de progresser vers les objectifs de développement durable. De lentes améliorations sont constatées dans la lutte contre la corruption, les efforts de transformation économique et l'institutionnalisation de politiques publiques intégrées en faveur des plus vulnérables, qui tirent parti de la corrélation entre action humanitaire, développement et paix. Afin d'accroître les résultats de l'action, j'appelle les partenaires internationaux d'Haïti à soutenir ces initiatives, et je suis encouragé par les discussions entre le Gouvernement, l'ONU et les partenaires de développement sur les approches visant à améliorer l'efficacité du développement et à revitaliser la coordination de l'aide. Je me félicite du dialogue sur l'action prévu avec les partenaires de développement d'Haïti pour accroître l'efficacité de la fourniture de l'aide.

69. J'exhorte les États Membres et les partenaires de développement à soutenir fermement les activités de relèvement après le tremblement de terre, notamment lors de la conférence de haut niveau des donateurs organisée par le Gouvernement haïtien, avec le soutien de l'ONU. J'espère que la communauté internationale sera solidaire du peuple haïtien, qui s'efforce de se relever et reconstruire en mieux.

70. Cette année, plus de 40 % des Haïtiennes et Haïtiens auront besoin d'aide humanitaire. Alors que quelque 4,4 millions de personnes vivent en situation d'insécurité alimentaire, que le tremblement de terre du 14 août 2021 a créé de nouveaux besoins humanitaires et que 19 000 personnes ont été déplacées par la violence des bandes dans le département de l'Ouest, il est impératif de fournir un

financement humanitaire suffisant pour répondre à tous les besoins, y compris ceux qui existaient déjà avant la dernière catastrophe naturelle qui a frappé Haïti. Je demande donc instamment aux États Membres de combler le déficit de financement humanitaire. J'appelle en outre les autorités nationales à assumer leurs responsabilités en matière de protection des personnes les plus démunies, notamment en veillant sans cesse à ce que le personnel humanitaire puissent les atteindre sans obstacle.

71. Je saisis cette occasion pour remercier ma Représentante spéciale pour Haïti, Helen Meagher La Lime, mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, Bruno Lemarquis, et l'ensemble du personnel des entités des Nations Unies actif dans le pays pour leur travail inlassable et leur dévouement.